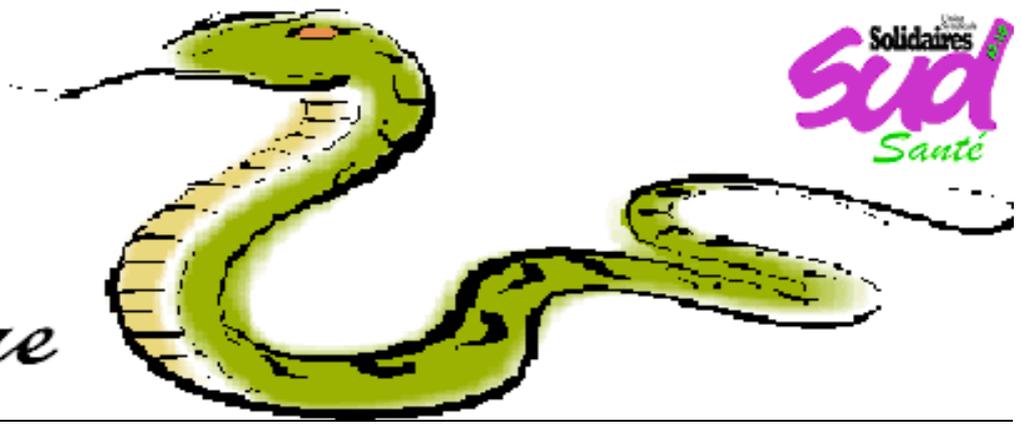


Langue de Vipère



Janvier 2008

Sommaire

- Edito
- Salaire au mérite... Patience, ça vient !
- Le pouvoir d'achat...
- Les franchises médicales.
- Sudoku Moyen !

Un peu de douceur !
dans ce monde de brutes.....

Oscar (fils de David et Rachel) est né le 18 décembre 2007.

Nous espérons lui fabriquer un monde plus humain, plus solidaire et plus fraternel.

Bienvenue Oscar !



**TOUS EN GREVE
LE 24 JANVIER !**

Tous ensemble pour les
salaires, l'emploi, les statuts.

Edito :

Le ministère propose d'apurer les heures supplémentaires et de monétariser les jours RTT mis dans les CET.

Ils viennent de s'apercevoir de la bombe à retardement !!

Alors qu'il faudrait plus d'un milliard d'euro pour apurer les comptes , ils proposent 700 Millions pour les RTT des médecins et les nôtres.

La moitié est en principe provisionnée dans les hôpitaux. Au dire des directeurs, y a pas un sou dans les hostos cherchez l'erreur

Nous avons demandé que les tarifs appliqués soient l'indice majoré de 25 %, le ministère nous propose 9 euro de l'heure !!!!

A suivre

Pour augmenter son pouvoir d'achat, la ministre de l'économie nous suggère de faire les soldes !

Pour les kinés, leur pouvoir d'achat est déjà bien amputé par la cotisation obligatoire à l'ordre : 130 euro ! Un mouvement de résistance s'est mis en place contre le paiement de la cotisation.

Les kinésithérapeutes, devant le silence assourdissant du ministère ont entamé un mouvement de non encadrement des stagiaires des écoles privées et la non inscription aux jurys des DE.

Demain, l'ordre des IDE se met en place (élections en avril 2008), il paraît que c'est une demande de la profession ! à suivre.....

Une adhésion obligatoire au 21^{ème} siècle, alors qu'on nous parle partout de liberté, c'est un peu incongru.

A Béclère, nous sommes encore les premiers de la classe et c'est la raison pour laquelle, nous aurons en 2008 10 emplois en moins !

Alors que les cliniques de la générale de santé fraudent l'assurance maladie en se faisant payer deux fois les prestations, on continue à ponctionner le secteur public qui accueille tous les patients quelque soit leur niveau de vie, leur âge, leur pathologie.

C'est comme dirait l'autre, un problème de civilisation.....

Salaire au mérite... Patience, ça vient !

Passage des consignes de l'après midi dans une unité, comme il en existe dans tous les hôpitaux :

- Tu as fait quoi ce matin ?
- J'ai fait trois toilettes.
- Cela te donne 5 points, ce n'est pas valorisant comme travail. Moi j'ai répondu au téléphone, et rentré deux dossiers sur l'ordinateur, j'ai donc 10 points.
- **Moi**, j'ai fait le café du médecin (avec un sucre et un nuage de lait).
- On ne dit plus médecin mais chef de pôle, tu as droit à 10 points quand même.
- J'ai aussi fait un tour dans le parc avec un patient.
- Tu nous as laissé seuls, ça te fait -5 points.
- J'ai aidé notre cadre à faire l'inventaire des fournitures de bureau et du papier toilette.
- Tu as donc 10 points de plus. J'ai écouté sans rien dire notre chef de pôle : + 10 points.
- **Moi**, j'ai fait un entretien avec un patient.
- Tu perds ton temps, le patient sera sorti dans quelques jours, il y a une longue file d'attente. Tu as - 3 points. Tu l'as passé dans quelle école ton diplôme ? Si tu continues à nous faire perdre des points d'équipe, on te fait changer de service, et si tu veux un bon salaire, il va falloir que tu fasses un effort.
- Ah oui, j'ai fait deux prises de sang, c'est 8 points.
- Bon voilà le calcul pour ce matin, à vous pour l'après midi, on comparera demain aux transmissions.

L'équipe du matin se lève pour partir, quand quelqu'un demande:

- Euh au fait, et les patients ?
- Les quoi ?... Ah oui, nos clients, ben y a rien !
- Ok, à demain.
- Pas moi, je suis en week-end.
- Si tu l'avais changé tu aurais eu 20 points...

Toutes ressemblances avec des faits existants, ayant existés ou à venir seraient purement fortuites (enfin presque).



LE POUVOIR D'ACHAT...

Le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique n'a cessé de détériorer ces dernières années.

2007 aura été « une année blanche » sans aucune négociation salariale malgré les demandes unanimes des huit organisations syndicales de la Fonction Publique.

Le protocole d'accord Fonction Publique hospitalière, signé par la CFDT et FO n'a donné que quelques points d'indices aux agents de la catégorie C dont le salaire était au niveau du SMIC jusqu'au 4ème échelon !

Aucune revalorisation pour la catégorie B (infirmiers, médico-techniques, rééducateurs) qui débutent légèrement au dessus du SMIC.

Il y a 20 ans, les salaires de la Fonction Publique étaient 20% au dessus du SMIC !

Une étude de l'Insee, publiée en juillet 2007, démontre que les agents de la Fonction Publique ont perçu 0,9% de moins en 2005 qu'en 2004.

Cette étude confirme notre analyse sur la perte de plus de 6% de pouvoir d'achat depuis 2000.

Le gouvernement refuse d'ouvrir des négociations salariales et a pour seule réponse le "travailler plus pour gagner plus".

Or, dans le public l'heure supplémentaire est moins payée que l'heure normale.

**SUD santé et l'Union Syndicale Solidaires
revendiquent l'ouverture immédiate de
négociations salariales !**

**Manifestation 24 janvier à 14 h
Départ Bastille**



Si vous n'êtes pas titulaires de l'AP, n'avez pas de mutuelle, pas de CMU complémentaire mais une carte vitale à jour : ticket modérateur majoration 6 euros 90, 10 euros 30 soit 17 euros 20 à votre charge.

PAS DE MAJORATION POUR :

Les urgences, les AME, les CMU (en attente du décret d'application), les enfants de moins de 16 ans les résidents à l'étranger, les gens de passage.

-Faire sa déclaration à sa CPAM : <http://ameli.fr> ; Imprimé de déclaration à remplir puis à signer par le médecin traitant vous pouvez changer de médecin traitant, faire une nouvelle déclaration à chaque fois.

-Le choix du médecin traitant : vous avez un médecin généraliste qui accepte de devenir votre médecin traitant de référence pour vous diriger dans votre parcours de soins des majorations remboursables s'appliqueront selon les nécessités de coordination et de suivi de vos soins avec courrier entre les spécialistes désignés et votre médecin traitant.

LES FRANCHISES MEDICALES

Le calcul des majorations en l'absence de déclaration d'un médecin traitant auprès de la CPAM :

- pour une consultation : la majoration est calculée sur une base fixe de 8 euros plus un pourcentage tarifaire, la majoration est ajustée selon l'activité facturée enregistrée à la caisse.

Vous êtes titulaires de l'AP, ou vous avez une mutuelle :

pour une consultation :

- 8 euros, 2 euros 30 soit 10 euros 30 à votre charge :

MAJORATION NON REMBOURSABLE !!!

Si vous consultez avec une prise en charge à 100% le trésor public vous demande 10 euros 30 à chaque consultation, tant que la case médecin traitant n'est pas remplie.

Ceci concerne aussi la prise en charge en PMI des suivis obligatoires de grossesses, la gynéco, L'ophtalmo, La psy, les ALD, les stérilités, les titulaires de la CMU en prise en charge à 100%...

Syndicat Sud Santé – Hôpital Antoine Bécclère, 157 rue de la Porte de Trivaux. 92141 Clamart
Tél. : 0145374464 Fax : 0145374864 Mail : syndicat@SudBeclere.org Website : <http://www.sudbeclere.org>

Vous n'êtes pas malade et vous ne consultez jamais un généraliste : Votre spécialiste habituel (ophtalmo, psy ou gynéco) peut devenir votre médecin référent.



Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Après les élections revoici de retour dans notre journal, notre célèbre Sudoku :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Moyen :

		3			6		4	
						5	6	9
1	9				8			
9				6	7		8	5
5		8				6		7
6	2		8	5				3
			4				5	6
3	8	5						
	6		2			7		

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>